

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 554

présenté par
M. Esquenet-Goxes

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, supprimer le mot :

« noir ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision : la mention de l'absence de contenus à caractère pornographique rend inutile la mention d'un écran « noir ».